



**Avant projet
CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE VALIDATION

(RWANDA, RUBAVU, 4-6 juin 2007)

1. La réunion de validation du projet de charte africaine de la statistique (la charte) s'est tenue à l'hôtel SERENA de Gisenyi, district de Rubavu (RWANDA) du 04 au 06 juin 2007. Elle a connu une participation massive des délégués des Etats membres, des représentants de la commission de l'UA, de la CEA, de la BAD, d'AFRISTAT, de l'ACBF, d'AFRISTAC-EST, d'EUROSTAT et de PARIS21 (liste des participants en annexe).

2. La réunion a été solennellement ouverte le 04 juin 2007 à 10 heures par le professeur Romain Murenzi, Ministre de la Science, de la technologie, et de la recherche scientifique à la Présidence de la République du RWANDA.

3. Au cours de cette cérémonie, la parole a été tour à tour donnée à Messieurs :

- le maire de RUBAVU,
- Louis MUNYAKAZI, DG de l'INS
- René N'guettia Kouassi, Directeur aux Affaires Economiques à la Commission de l'UA.

4. Le maire de RUBAVU a souhaité la bienvenue aux participants tout en se félicitant du choix de son district pour la tenue de cette réunion.

5. Le DG de l'INS du RWANDA a relevé que cette réunion marquait le début des changements profonds au sein des systèmes statistiques en Afrique, en s'attaquant dans le fond au besoin de l'harmonisation des statistiques. Il a en outre affirmé que l'Afrique est dotée de ressources suffisantes pour assurer son développement, mais reste en arrière du peloton à cause du manque de coordination, de l'absence d'une vision commune et d'une faible mise en œuvre des initiatives. Il est donc nécessaire de créer une famille d'acteurs à la tête de laquelle devrait se situer la statistique

6. Le Directeur aux Affaires Economiques de la commission de l'UA a dans son allocution, remercié le RWANDA pour avoir accepté d'abriter la réunion et le Ministre MURENZI pour avoir trouvé du temps malgré son emploi du temps chargé, pour présider cette cérémonie d'ouverture. Il a alors souligné que la Charte Africaine de la statistique constituera un cadre légal majeur pour le développement des activités statistiques en Afrique.

7. Il a ensuite réitéré l'importance de la statistique et précisé que l'objet de la charte africaine de la statistique est de garantir une meilleure stabilité des définitions et des méthodologies pour rendre les statistiques plus comparables en Afrique.

8. Pour remédier aux différents maux auxquels fait face la statistique en Afrique, les Chefs d'Etats et de Gouvernement Africains ont décidé au cours du sommet de l'UA à Banjul, de l'élaboration d'une charte africaine de la statistique.

9. Dans son allocution d'ouverture, le Pr Romain Murenzi a remercié respectivement le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie et de la Planification, puis le Directeur Général de l'INS pour l'avoir invité à présider la cérémonie d'ouverture de la présente réunion.

10. Il a rappelé à l'assistance, les mots de son excellence Monsieur le Président KAGAME à l'ouverture du 2^{ème} symposium sur le développement de la statistique à Kigali en janvier 2007. Il avait alors magnifié l'importance de la statistique, mais avait aussi relevé que les systèmes statistiques africains demeuraient faibles ; il avait ensuite plaidé pour un

renforcement de capacité permettant de mettre en évidence la nécessité d'avoir des statistiques pour résoudre les problèmes posés par les défis auxquels le continent fait face.

11. Le Ministre a noté qu'au cours des toutes dernières années, il y a eu une augmentation importante de la production statistique partiellement pour satisfaire le besoins de suivi des initiatives telles que le NEPAD, les objectifs du millénaire pour le développement et les DSRP ainsi que pour fournir des données destinée à la mise en œuvre des politiques.

12. Relevant les liens qui existent entre la croissance économique, la science appliquée et la technologie, il a noté que des stratégies identiques ont été à la base de la croissance économique des USA et plus récemment de la Chine et de l'Inde.

13. Enfin, il a noté que cette rencontre aura atteint ses objectifs si elle produit des principes, un code éthique et énonce de meilleures pratiques pour l'élaboration des statistiques pour permettre de résoudre les problèmes de développement de la statistique et la mise en œuvre d'outils pour un plaidoyer, de même que la promotion des systèmes statistiques nationaux.

14. Après une pause qui a permis de réaliser la photo de famille, les travaux ont repris à 12 heures avec trois articulations :

1- l'élection du bureau de la réunion

- Président : Rwanda
- 1^{er} Vice Président : Mali
- 2^{ème} Vice Président : Egypte
- 1^{er} Rapporteur : Cameroun
- 2^{ème} Rapporteur : Zimbabwe

En outre des présidents de sessions ont été désignés

- SESSION 1 : CEA
- SESSION 2 : Niger
- SESSION 3 : Ouganda
- SESSION 4 : Afrique du Sud
- SESSION 5 : Monsieur AJAYI
- SESSION 6 : Tunisie

2- Adoption de l'ordre du jour

15. Après une présentation détaillée, l'ordre du jour a été adopté.

3- les travaux proprement dits

SESSION 1 : Présentation de la charte et les débats généraux

16. L'exposé du représentant de l'UA a montré que la charte :

- s'inscrit dans un processus évolutif marqué par :
 - l'avènement du Traité d'Abuja, adopté en 1991 dont l'objectif est de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique ;
 - l'adoption en 2000 de l'Acte constitutif de l'UA qui transforme l'OUA en une organisation d'intégration, visant le développement durable de l'Afrique ;

- l'opérationnalisation de l'UA en 2001, qui s'est traduite par la volonté de promouvoir le développement socio-économique de l'Afrique dont la mise en œuvre nécessite de statistiques harmonisées, cohérente et viables ;
- l'adoption par les Chefs d'Etat et de Gouvernement d'un processus devant aboutir à l'élaboration et l'adoption d'une charte Africaine de la statistique lors du prochain sommet des chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UA en juillet 2007 à ACCRA.
- est basée sur des fondements issues de la Résolution sur les Principes fondamentaux de la Statistique publique, adoptée par la session spéciale de la Commission statistique des Nations Unies du 11 au 15 avril 1994 et sur le Code d'éthique professionnelle adopté par l'Institut International de Statistique (IIS) à l'occasion de sa 45^{ème} session, Amsterdam, août 1985.
- comprend sept parties à savoir, le préambule, les définitions, les objectifs, les principes, les obligations et la mise en œuvre, son champ d'application et les dispositions finales

17. L'exposé a ensuite fait cas de la mise en place d'une institution africaine de la statistique pour accompagner le processus d'intégration économique africaine. Selon cette vision, l'actuelle unité statistique de la Commission de l'UA devra à cours terme se transformer en une Division statistique, à moyen terme en un véritable Département statistique et à long terme en une Institution Africaine de Statistique, autonome à l'instar d'EUROSTAT en Europe.

18. La discussion générale qui a suivi cette présentation a fait émerger les points suivants :

- Le titre officiel de la charte
- Le processus de présentation de la Charte aux Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UA
- Le compte rendu des premières discussions nationales sur la Charte

SESSION 2 : Présentation et discussion sur le préambule

19. Les travaux de cette session ont permis aux participants d'avoir des échanges francs ; les amendements proposés ont été transcrits dans la charte et ont ensuite été adoptés par l'ensemble des participants.

SESSION 3 : Présentation et discussion des définitions et les objectifs de la charte

20. Cette session commencée le 04 juin dans la soirée s'est achevée le 05 juin dans la matinée.

21. Les participants sont revenus sur le nom de la charte, en particulier dans la version anglaise du document. S'agissant des définitions, ils ont convenu de consulter les glossaires courant afin d'éviter des confusions. En ce qui concerne les objectifs, ils ont demandé à monsieur AJAYI de conduire une équipe dont le mandat est de relire les objectifs et de proposer une version définitive.

22. Enfin, pour ce qui est des observations, les participants ont demandés aux auteurs de les proposer directement au secrétariat qui devra les intégrer dans la charte en vue d'une adoption finale en plénière mercredi et dans la foulée de l'ensemble de la charte.

SESSION 4 : Présentation et discussion des Principes de la charte

23. Cette session a donné lieu à un échange sincère et profond entre les participants. Les préoccupations soulevées ont notamment porté sur la nécessité de garder la charte neutre et celle d'assurer sa pérennité. Les participants ont dès lors décidé de ne garder que les principes généraux dans la charte.

24. A la fin de la session, un participant a attiré l'attention des uns et des autres sur le fait que les méthodes utilisées peuvent altérer la comparabilité des données notamment dans le cadre du traitement du secteur informel et l'usage des techniques d'échantillonnage.

SESSION 5 : Présentation et discussion des Obligations des Etats parties et mise en œuvre du SSA

25. A l'issue des échanges de vue sur cette partie, les participants ont noté avec satisfaction que les trois institutions panafricaines qui interviennent dans le domaine de la statistique en Afrique et qui ont participé à l'élaboration du projet de charte, l'UA, la CEA et la BAD, travaillent en symbiose suivant les instructions prescrites par leurs dirigeants respectifs. Ils ont émis le vœu que l'orientation soit pérennisée pour un meilleur devenir de la statistique en Afrique.

26. Les participants ont également convenu que l'UA pourra développer parallèlement un protocole d'application et de mise en œuvre de la charte, ainsi que des entités spécifiques.

27. Les participants ont enfin reconnu la nécessité pour la commission de l'UA de développer une fonction statistique eu égard à ses nouvelles obligations, en rappelant toutefois qu'il ne faut pas confondre cette nécessité et l'adoption de la charte.

SESSION 6 : Présentation et discussion du champ d'application et des dispositions finales

28. Les discussions sur cette session ont porté sur les principes généraux étant entendu que cette partie devrait faire l'objet d'un examen minutieux des services juridiques de l'UE.

SESSION 7 : Adoption du projet de Charte africaine de la statistique

29. Après une dernière lecture minutieuse, la charte a été adoptée par l'ensemble des représentants des pays participants en même temps qu'une déclaration dite « **DECLARATION DE RUBAVU SUR LA VALIDATION DU PROJET DE LA CHARTE AFRICAINE DE LA STATISTIQUE, ADOPTÉE PAR LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES INSTITUTS NATIONAUX DE STATISTIQUE** »;

30. Les participants ont ensuite adressé une motion de remerciement à Son Excellence Monsieur Paul KAGAME, Président de la République Rwandaise et au Peuple Rwandais tout entier pour les marques d'attention dont ils ont fait l'objet tout au long de leur séjour en terre Rwandaise.

31. A l'issue de leurs travaux, les participants, conscients de la nécessité de développer la statistique en Afrique, ont recommandé que :

- Les représentants des Etats membres prennent les dispositions nécessaires afin de promouvoir le projet auprès de leurs autorités respectives ;
- La Banque africaine de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, la Présidence de séance de la présente réunion (Rwanda) ainsi que d'autres experts en cas de besoin, assistent la Commission de l'Union africaine dans le processus d'adoption de la Charte, par les organes appropriés de l'Union;
- La Commission de l'Union africaine procède à une évaluation préalable du système statistique africain avant la mise en place du mécanisme de mise en œuvre de la charte ;
- La Commission de l'UA prend les dispositions nécessaires pour la mise en place d'un fonds pour le financement pérenne de la statistique.
- L'information permanente des Instituts nationaux de statistique sur le processus de validation du projet de charte soit assuré, à cet égard, l'UA devra adresser par e-mail aux INS, la version arrêtée par les instances de validation de l'UA, avant sa présentation aux Chefs d'Etats et de Gouvernement.